

**Réunion tripartite sur l'évolution de l'emploi,  
du temps de travail et de la formation  
dans les industries extractives**

Genève  
7-11 octobre 2002

---

**Résolution sur le secteur minier, le financement  
et le développement durable**

La Réunion tripartite sur l'évolution de l'emploi, du temps de travail et de la formation dans les industries extractives,

S'étant réunie à Genève du 7 au 11 octobre 2002,

Adopte, ce onzième jour d'octobre 2002, la résolution suivante<sup>1</sup>:

La Réunion tripartite sur l'évolution de l'emploi, du temps de travail et de la formation dans les industries extractives invite le Conseil d'administration du Bureau international du Travail à:

- 1) demander aux Etats Membres de tenir compte de l'importance des questions énoncées ci-après concernant le financement du secteur minier et le développement durable dans les industries extractives, à savoir:
  - a) soutenir les efforts visant à faire face aux répercussions des mines pendant toute la durée de leur cycle d'exploitation sur l'environnement, l'économie, la santé et la société, et examiner les avantages qui en découlent en favorisant notamment le travail décent, la santé et la sécurité, et en ayant recours à divers partenariats, au développement des activités existant aux niveaux national et international entre gouvernements, organisations intergouvernementales, entreprises minières, organisations de travailleurs et autres parties prenantes, en vue de promouvoir la transparence et la responsabilité aux fins d'assurer la durabilité du secteur minier;
  - b) reconnaître la contribution apportée par les parties prenantes au développement du secteur minier pendant toute la durée du cycle d'exploitation des activités minières;
  - c) favoriser les pratiques minières durables en fournissant un soutien financier et technique au secteur minier, y compris aux petites exploitations minières, dans les pays en développement et les économies en transition, et en les aidant à renforcer leurs capacités et, si cela est possible et approprié, améliorer la transformation à valeur ajoutée, mettre à jour les informations scientifiques et technologiques, et réaménager et réhabiliter les sites ayant été dégradés;
  - d) reconnaître l'importance du rôle joué par les organisations d'employeurs et de travailleurs dans le développement de politiques nationales relatives au secteur minier;
  - e) élaborer des programmes destinés à prévenir et à atténuer l'incidence du VIH/SIDA en vue de l'éradiquer dans le secteur minier;
  - d) reconnaître l'importance du secteur minier dans le développement économique et la diminution de la pauvreté;

<sup>1</sup> Adopté à l'unanimité.

- 
- 2) demander au Directeur général du BIT de prendre les dispositions appropriées pour assurer le suivi des mesures énoncées au paragraphe 1.